

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°153/2023**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le   
ID : 039-200090579-20231213-D\_2023\_153-DE

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 76  
Suppléants présents : 5  
Pouvoirs : 15

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

19/12/2023

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BELLERON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; MARILLIER Mickaël ; PETIT Fabien.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CLOSCAVET Marie-Claire à MILLET Jacqueline ; DAVID Lauriane à GEAY David ; DEVAUX Catherine à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DOUVRE Jacques à RAVIER Pascal ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à PIETRIGA Guy ; LAVRY Dominique à BUCHOT Jean-Yves ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; POURCELOT Anaïs à DELORME Carole ; RUDE Bernard à RASSAU Jean-Noël ; ROZEK Evelyne à PROST Philippe VACELET ; Jean-Marie à HUGUES Guy.

**Excusés :** ARTIGUES Damien ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; FAVIER Jean-Louis (représenté par PETIT Fabien) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LARUADE Laurent ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MILLET Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

**Absents :** BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARDOT Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline.

**Secrétaire de séance :** Grégoire LONG.

**Objet : ASSAINISSEMENT – Résiliation de la convention de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) et le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Mercantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : GIROD Franck

**Le RAPPORTEUR,**

## **EXPOSE**

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence assainissement collectif et non collectif a été intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux statuts de Terre d'Emeraude Communauté de manière obligatoire.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 est venue préciser les points suivants :

- Les syndicats inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté de communes compétente en matière d'assainissement continuent d'exister au 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est le conseil communautaire de l'EPCI qui doit se prononcer quant à leur dissolution ou non dans les 6 mois, délai prorogé de 3 mois soit jusqu'au 30 septembre 2020 du fait de la crise sanitaire Covid19. Dans l'attente de la décision de l'EPCI, les syndicats poursuivent leurs missions comme avant la prise de compétence par la Communauté de communes, avec leurs comités syndicaux et leurs personnels, mais pour le compte de la Communauté de communes à laquelle ils doivent rendre compte de leur activité.
- Dans le cas où le choix du Conseil Communautaire serait d'exercer la compétence en propre, le syndicat se verrait dissous.
- Dans le cas où le choix du Conseil Communautaire serait de déléguer l'exercice de la compétence aux syndicats, ceux-ci seraient maintenus et s'ouvrirait alors une période d'un an pour conclure une convention sur le contenu de la délégation aux syndicats.
- Faute de délibération du Conseil Communautaire d'ici au 30 septembre 2020, les syndicats seront dissous de fait au 1er octobre 2020.

Le Conseil Communautaire en date du 4 septembre 2020 a décidé de déléguer l'exercice de la compétence assainissement collectif au le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) et au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Mercantine.

En date du 17 décembre 2021, une convention de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif a été signée avec chaque syndicat. Elle précise le contenu, les modalités budgétaires et la durée de la délégation.

Après 2 ans d'application de chaque convention, le bilan est mitigé du point de vue de chacune des parties. Sur le plan technique, le bilan est positif puisque l'exploitation est réalisée de la même manière qu'avant transfert de compétence à Terre d'Émeraude Communauté. En revanche, sur le plan administratif et notamment financier, le bilan est plutôt négatif étant donné la « lourdeur » des procédures avec une liberté d'action extrêmement restreinte pour les syndicats malgré la délégation.

Chacune des parties exprime aujourd'hui une volonté de mettre un terme à cette convention de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif.

La résiliation des conventions entraînera :

- La dissolution du SIAVD ;
- L'intégration du technicien du SIAVD au sein du service assainissement de Terre d'Émeraude Communauté qui en exprime le souhait ;
- Le maintien du SIEA de la Mercantine avec la seule compétence « Eau Potable ».

**Sur proposition de la commission assainissement qui s'est réunie le 20 novembre 2023,**

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 05 décembre 2023 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**DE PROCEDER** à la résiliation des conventions de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) et le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Mercantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux Présidents du SIAVD et du SIEA de la Mercantine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

